

## **ANNEXE 3 : Agrément pour une opération de fusion ou de scission**

(Documents et informations requis pour l'obtention de l'agrément de principe)

### **1. Informations sur l'actionnariat**

- L'implication de l'opération de fusion ou de scission sur la structure du capital : maintien de la structure, entrée de nouveaux actionnaires.
- Une liste exhaustive des actionnaires personnes physiques et personnes morales directes et indirectes, notamment l'actionnaire de référence et les principaux actionnaires qui comptent détenir 10% ou plus du capital de l'établissement au sens de l'article 102 de la loi n° 2016-48.
- Le formulaire n° 3 intitulé « identité des actionnaires » dûment rempli et signé par les nouveaux actionnaires.
- Les états financiers individuels et consolidés, certifiés par les Commissaires aux Comptes, des trois derniers exercices des actionnaires personnes morales détenant 5% ou plus du capital de l'établissement.
- Une copie de la pièce d'identité, du curriculum vitae et un extrait du casier judiciaire dont la date d'émission ne dépassant pas 3 mois pour les nouveaux actionnaires personnes physiques.
- Le formulaire n° 4 intitulé « lettre d'engagement des actionnaires » pour la participation dans le capital de cet établissement signé par les nouveaux actionnaires.

### **2. Présentation de l'opération : stratégie, modèle d'affaires ou « Business Model »**

- Un rapport sur les motifs de l'opération et les enjeux stratégiques cibles, les facteurs de synergies et de complémentarité entre les entités concernées par l'opération de fusion ou de scission, les avantages et les inconvénients sur le plan stratégique et les objectifs stratégiques cibles de la nouvelle entité.
- Une étude de marché et de l'environnement économique et financier de l'établissement et son positionnement cible sur le marché et son impact sur les diverses lignes de métiers.
- La stratégie de développement de la nouvelle entité, modèle d'affaires cible: choix objectifs stratégiques, description des domaines d'activité secteurs économiques cibles, clientèle cible, produits et services à commercialiser, canaux de distribution.
- La politique commerciale traduisant les orientations stratégiques : produits, clientèle cible, secteurs d'activité et canaux de distribution.
- Une étude sur la nature et l'étendue des risques globaux auxquels est exposé l'entité (risques financiers et stratégiques, risque de réputation et risque juridique).
- La politique financière globale pour financer l'entité et soutenir le développement de l'activité : principales sources de financement et conditions de financement en termes de coût et de maturité.
- La politique de tarification des produits et services et positionnement par rapport à la concurrence et la structure de coût.

- La politique des risques liés à la stratégie, le modèle d'affaires et les opérations et services à exercer, risque de crédit, risque de liquidité, risque global de taux d'intérêt et risque de marché.

- La politique de liquidité et de fonds propres par référence aux exigences réglementaires en vigueur.

### **3. Impacts attendus sur le dispositif de gouvernance et l'organisation**

- Un rapport sur les implications de l'opération de fusion ou de scission sur la gouvernance, l'organisation de l'établissement et les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques spécifiant :

- Le mode de gouvernance cible (direction générale et conseil d'administration ou directoire et conseil de surveillance).

- La composition envisagée du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance et des différents comités émanant de ces organes (Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité de nomination et de rémunération).

- Le nouveau projet des statuts traduisant les implications de l'opération de fusion ou de scission sur la structure de capital et la dénomination sociale.

- Le pacte d'actionnaires, le cas échéant.

- Un dossier relatif aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance y compris les administrateurs indépendants et la direction générale (directeur général et directeurs généraux adjoints) ou le directoire comportant un curriculum vitae actualisé et signé indiquant de façon exhaustive le cursus académique et professionnel, une attestation d'honorabilité et une lettre de motivation émanant du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

- Le formulaire n° 5 intitulé « déclaration sur l'honneur des dirigeants et administrateurs » dûment signé par les dirigeants et les administrateurs.

- L'organigramme cible suite à l'opération de fusion ou de scission.

- L'organisation cible, description des processus métiers, les moyens humains et techniques à mobiliser avec les curriculums vitae des premiers responsables des fonctions :

- \* de contrôle interne, de conformité et de risque de blanchiment d'argent,

- \* de gestion des risques, et

- \* d'audit interne.

- La politique de transparence et de gestion de conflits d'intérêt et de relation avec les parties liées.

- La nature et l'étendue des transactions avec le groupe d'appartenance.

### **4- Impacts attendus sur les moyens humains et techniques**

- Une note sur les implications de l'opération de fusion ou de scission sur les moyens humains et techniques.

- La politique de gestion des ressources humaines : recrutement et effectif cible, licenciement, politique de rémunération, qualifications et expertise requises.

- Un rapport décrivant les implications de l'opération de fusion ou de scission sur le système d'information et son adéquation avec l'organisation cible et la nouvelle activité de la nouvelle entité et les spécificités des opérations ainsi qu'aux exigences réglementaires notamment en matière de Reporting.

## **5- Plan d'affaires sur 5 ans**

- Les hypothèses clés retenues pour la conception du plan d'affaires et leur impact potentiel sur les projections financières.
- Les états financiers prévisionnels sur une période de 5 ans qui prennent en considération : le volume d'activité prévu dans l'étude de marché, les risques prévisionnels et les éléments de fonds propres et de passif.
- Le descriptif détaillé des charges et moyen de fonctionnement.
- L'évolution des indicateurs d'activité et de rentabilité sur une période de 5 ans.
- L'évolution des indicateurs de risque sur une période de 5 ans notamment, le taux de défaut, le coût du risque et le taux de couverture.
- L'évolution et le respect des ratios prudentiels notamment, le ratio de solvabilité et le ratio de liquidité.

## **6. Dossier relatif aux aspects juridiques, procéduraux, comptables et fiscaux liés à l'opération de fusion ou de scission**

- Un rapport sur les modalités de l'opération de fusion ou de scission.
- Un rapport d'un commissaire aux comptes n'exerçant pas un mandat auprès des parties concernées par l'opération de fusion retraçant les implications comptables, financières et fiscales de ladite opération sur la nouvelle entité.
- Les rapports d'évaluation des entités et détermination des parités d'échange d'actions et du boni ou du mali de fusion.
- Les procédures légales et réglementaires à suivre pour accomplir l'opération de fusion ou de scission.
- Le procès-verbal des Assemblées Générales Extraordinaires de chacune des entités concernées par l'opération de fusion ou de scission.
- La convention de fusion ou de scission.
- Les modalités de notification de l'opération à la clientèle.
- Une note sur la gestion des implications de l'opération de fusion ou de scission sur les relations contractuelles avec les créanciers et la clientèle.
- Une note sur la nature et l'étendue des risques liés à l'opération de fusion ou de scission.
- Les procédures opérationnelles en matière de traitement comptable et fiscal des actifs et des passifs.

## **7-Pilotage stratégique et opérationnel lié à l'opération de fusion ou de scission :**

- Une note retraçant le pilotage stratégique et opérationnel de l'opération de fusion ou de scission, son organisation, son planning et sa feuille de route

## **8. Politique de communication :**

- La stratégie de communication avec toutes les parties prenantes pour l'accompagnement de l'opération de fusion ou scission.